



## Négligence sur mineur

-----  
Par Laura85

Bonjour,

Je suis dans l'embarras total. Je suis divorcé de mon ex mari depuis 2016, d'un commun accord il a la garde des enfants, j'ai un droit de visite et d'hébergement et je règle une pension alimentaire 260e par mois.

Nos enfants ont voulu faire du sport en club, Mr me dit ne pas avoir les moyens, je règle donc les sports pour les 2 enfants (motocross et équitation) ainsi que les équipements.

Toujours faute de moyens, j'ai du contracter une mutuelle pour mes 2 grands afin de subvenir a leur frais médicaux. C'est moi, qui réside a 1h de route des enfants, qui les emmène en consultation, règle les dépassements d'honoraire, cardiologue pour mon fils, optique pour les 2, et tout autres frais médicaux nécessaire ect... C'est la deuxième année consécutive que je règle les frais de transports scolaire, j'ai réglé l'inscription en collège privé 150e.

J'achète des vêtements et des chaussures quand cela est nécessaire.

Il n'a pas les moyens financiers de subvenir a leur besoin mais ne veut pas me laisser la garde. Il dit ne pas avoir besoin de moi. L'hygiène de la maison est un désastre, 5 chats non stérilisés y vivent et font des petits. Les affaires des enfants sentent l'urine de chat.

En 2 ans, ma fille ainée a pris 20kg, a subit du harcèlement a l'école, il a fallu que je bataille avec Monsieur pour la changer d'établissement, pour lui c'est pareil partout. C'est toujours moi qui suis en contacte avec les établissements scolaires.

Mon fils fait le barbo et me manque de respect quand son père est la, ca fait rire Monsieur.

Je suis atteinte du papillomavirus, un vaccin existe pour les enfants, j'en ai parlé au papa, il m'a traité de timbré et d'hypocondriaque devant les enfants.

Je ne sais plus quoi faire, dois je demander la garde de mes enfants?

-----  
Par ESP

Bonjour

Il faut soumettre votre cas au JAF...

[url=https://www.justice.fr/notice/idtdb001-requ%C3%AAt-juge-affaires-familiales]https://www.justice.fr/notice/idtdb001-requ%C3%AAt-juge-affaires-familiales[/url]

-----  
Par CToad

Bonjour,

oui, vous pouvez demander la garde si vous pensez que c'est mieux, ou à défaut, si cela vous est refusé, demander à ce que la pension alimentaire et ce qu'elle comprend soit fixée par jugement. Votre cas sera difficile, car il faudra argumenter la demande en restant factuelle. Il faut vraiment vous faire assister d'un avocat, et l'écouter. Démontrer qu'il y a insuffisance du parent gardien juste ce qu'il faut pour que la demande soit acceptée mais sans tomber dans le revanchard (qui est détesté par les juges) est un exercice particulièrement compliqué.

quel âge ont les enfants et que veulent ils, eux ? rester chez leur père ou venir chez vous ?

Si votre fils fait le barbo, comme vous dites, cessez de lui payer le motocross et l'équitation, cela va le calmer. La

discipline n'est pas que l'affaire du parent gardien.

Pour le vaccin, vous pouvez vous faire appuyer par l'avis d'un médecin, mais je ne connais pas suffisamment la question de l'autorité parentale pour savoir si vous pouvez décider de le faire administrer seule. Nous avons sur ce forum des spécialistes de la question qui vous conseilleront bien mieux que moi il faut attendre leur venue.

Bon courage à vous